

En Champagne Picarde, la rénovation est en marche



Dans le cadre de la loi du 17 août 2015 sur la transition énergétique, les collectivités locales doivent encourager les particuliers à rénover leur logement pour permettre des économies d'énergie. C'est dans ce but que la Communauté de Communes de Champagne Picarde a choisi le dispositif Picardie Pass Rénovation dont La Poste est opérateur. Pour quel résultat ?

Mettre en place une campagne de sensibilisation à la rénovation des logements en vue de réaliser des économies d'énergie, guider les habitants dans la définition de leur projet et dans leurs démarches ainsi que suivre des centaines de chantiers sur plusieurs années, voici les défis auxquels doivent répondre les collectivités locales. Si nombre d'entre elles ont déjà mis en place des

dispositifs d'information, ces derniers sont malheureusement insuffisants pour atteindre les objectifs fixés par la loi. La Communauté de Communes de Champagne Picarde a récemment adhéré au Picardie Pass Rénovation pour répondre aux exigences du gouvernement. La promotion du dispositif est assurée localement par Isabelle Defrance, chef de projet territoriale à La Poste. Cette dernière

LES TRAVAUX PEUVENT RÉDUIRE DE 50 À 70% LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE D'UN LOGEMENT

rencontre les élus ainsi que les acteurs locaux et participe à des réunions publiques afin de sensibiliser les habitants. La solution met en avant l'accompagnement permanent du particulier par des techniciens du pôle rénovation énergétique du Groupe La Poste. « Les travaux engagés peuvent réduire de 50 à 70% les consommations d'énergie d'un logement » assure Franck Charpentier, le Directeur Général des services de la Communauté de Communes de Champagne Picarde.

Transmettre l'information

« Nous rassemblons plus de 21 000 habitants, répartis sur 48 communes. C'est un territoire encore rural avec une très faible densité de population », précise Franck Charpentier. Transmettre l'information et mobiliser une population très dispersée n'est donc

pas aisé. Afin de répondre à ce défi, La Poste met en avant le rôle clé du facteur, utilisant à profit l'excellente image dont jouit la profession.

« Les gens connaissent le facteur, c'est quelqu'un qui passe tous les jours dans nos petits villages, et il est parfois le dernier service public auquel ils ont accès. » souligne Franck Charpentier. À travers des outils de ciblage et de cartographie développés par La Poste, le dispositif aide l'intercommunalité à repérer les logements nécessitant des travaux. Ces derniers localisés, c'est au facteur d'établir la prise de contact avec les ménages concernés. Son rôle est de leur expliquer le but et le fonctionnement du dispositif en leur remettant un document de présentation du Picardie Pass Rénovation. Il collecte aussi les informations nécessaires à la constitution et au suivi de chaque dossier. Car la plupart des gens ne sont pas conscients des économies d'énergie réalisables.

Un accompagnement pas à pas

La solution comprend la réalisation d'un diagnostic énergétique par des agents formés du Groupe La Poste, la définition d'un projet de travaux ainsi que la préparation, l'organisation et le suivi du chantier, jusqu'à sa conclusion. L'objectif est d'accompagner le particulier tout au long du processus, et le décharger de toute démarche et action contraignante. Par conséquent, la solution permet aux collectivités locales de massifier le nombre de rénovations dans les territoires. Malgré un démarrage très récent, des centaines de contacts ont été générés et 12 chantiers sont d'ores et déjà engagés. « Ce projet correspond à une réelle attente, et il est très bien perçu », conclut Franck Charpentier.

LA PLUPART DES GENS NE SONT PAS CONSCIENTS DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE RÉALISABLES

Faciliter la transition énergétique



Alexandra Malherbe,
Directrice de l'unité d'affaires
Rénovation énergétique,
La Poste

Nous mettons nos compétences et la confiance accordée aux postiers au service des collectivités locales afin de les aider et de les accompagner au mieux dans leur transition énergétique.

Comment est né le dispositif Action Habitat que vous proposez aux collectivités ?

La loi du 17 août 2015 sur la transition énergétique vise une diminution drastique des émissions de CO₂, via la rénovation des bâtiments résidentiels énergivores. Les collectivités locales ont donc mis en place des dispositifs visant à sensibiliser et accompagner les particuliers vers une démarche de rénovation de leur logement. Mais ces services accueillent des habitants ayant déjà un projet en ce sens. Nous sommes partis de l'idée que nos 75 000 facteurs, qui passent 6 jours sur 7 au domicile des administrés sur l'ensemble du territoire, pouvaient être des leviers de détection et de sensibilisation efficaces. Action Habitat a donc pour vocation l'accompagnement des collectivités dans leur démarche de stimulation de la demande de travaux de rénovation énergétique.

Quelles sont les modalités de son application ?

Dans ce contexte, une de leurs tâches prioritaires est l'identification des logements nécessitant une rénovation. Le dispositif Action Habitat propose en ce sens un système de cartographie capable de les localiser. Les facteurs interviennent ensuite aux adresses concernées en portant le message de la collectivité aux particuliers. Puis, les facteurs vont obtenir auprès d'eux les informations nécessaires pour qualifier le besoin d'accompagnement technique et financier. Un diagnostic de l'habitat est ensuite effectué par un postier qualifié afin d'identifier les travaux pertinents ainsi que les économies d'énergie réalisables. À la demande des habitants, l'offre inclut la mise en relation avec une sélection d'artisans habilités, ainsi que le suivi des chantiers jusqu'à leur terme.

Quels bénéfices apporte la solution Action Habitat aux collectivités ?

Le dispositif Action Habitat permet d'encourager la demande de travaux venant des administrés, et d'identifier ceux qui pourraient bénéficier de l'aide de la collectivité ou des acteurs présents sur le territoire. Nous participons à la dynamisation de l'activité économique des territoires, grâce à la mobilisation de professionnels locaux dans les travaux. Le dispositif Action Habitat est modulaire et co-construit avec les collectivités : il s'adapte à leurs besoins et fonctionne en complément des programmes déjà mis en place.

Des évolutions de la solution sont-elles prévues ?

Actuellement, le dispositif concerne l'habitat individuel. Nous prévoyons de l'étendre prochainement à l'habitat collectif. Nous comptons également nous positionner sur le secteur du petit tertiaire, notamment les commerces de proximité. Enfin, La Poste proposera bientôt une évaluation des effets des actions des collectivités sur la performance énergétique et le développement économique de leur territoire.

En savoir plus :

Publireportage



40%
c'est la consommation d'énergie finale utilisée par le secteur du bâtiment en France (dont 2/3 pour le résidentiel)**.



20%
des émissions de gaz à effet de serre sont générées par le secteur du bâtiment**.

**Service de l'observation et des statistiques du Ministère de l'Environnement

La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique prévoit :

500 000
logements rénovés chaque année à partir de 2017 dont 380 000 logements privés, (contre 250 000/an aujourd'hui).

Art. 5

« avant 2025, tous les bâtiments privés résidentiels dont la consommation énergétique est supérieure à 330 kWhep/m² doivent avoir fait l'objet d'une rénovation »

*Source : baromètre IPSOS Digital Govv/2015.